



Catalogue
2020 | **Octobre 2019 –**
Septembre 2020
WWW.NEUDORFF.FR



Depuis 1854
au service de la nature

Chers partenaires,

Après la révolution de 2019 et l'arrêt des produits de synthèse, cette saison 2020 s'inscrit dans une continuité vertueuse et naturelle. De par son engagement, il y a plus de 160 années dans le jardinage naturel, Neudorff est l'interlocuteur privilégié pour vous apporter son expertise et son accompagnement.

Cette année encore, nous nous réjouissons de pouvoir vous apporter de nouvelles solutions afin d'accompagner les consommateurs dans cette évolution notamment au travers d'une nouvelle offre fongicide et de solutions re-visitées.

Chez Neudorff, nous investissons notre savoir-faire de façon ciblée dans la mise au point de produits et de procédés qui respectent l'environnement. Nous nous efforçons sans cesse d'améliorer les produits déjà existants pour qu'ils soient plus efficaces et toujours plus naturels et respectueux de la nature. Enfin nous élaborons des stratégies afin de pouvoir encore mieux vous soutenir et vous accompagner dans vos métiers de commerçants.

C'est ensemble, en effet, que nous progresserons.

Les équipes Or Brun vous accompagneront dans votre quotidien pour poursuivre jusque dans vos magasins l'ensemble de l'action, Jardinièrement vôtre,



Christophe Juif

Directeur Général
Or Brun



Hans-Martin Lohmann

Directeur Général
W. Neudorff GmbH KG

Christophe Juif

Hans-Martin Lohmann



Les 10 bonnes raisons de travailler avec Neudorff



1 Plus de 160 années d'expertise dans le jardinage naturel. Le leader des produits de protection des plantes sur le marché jardin en Allemagne (GFK 2018, Jan-Mai).

2 Une société innovante, à l'origine du développement de substances actives existant dans la nature qui ont révolutionné le marché : phosphate ferrique, acide pélargonique, ...

3 La maîtrise de toute la chaîne de production, depuis la recherche sur la substance active, l'obtention de l'Autorisation de Mise en Marché, jusqu'au conditionnement du produit formulé.

4 Des produits très efficaces, reconnus à la fois par les professionnels et le grand public.

5 Des produits leaders dans leur catégorie : Ferramol, Finalsan, Spruzit, anti-fourmis, ...

6 Des produits Utilisables en Agriculture Biologique.*

*conformément au règlement CE n° 834/2007

7 Le soutien de la demande par la formation des vendeurs, les conseils aux utilisateurs : site internet, newsletters, réseaux sociaux, ...

8 Le souci du respect de l'environnement, y compris dans le choix des fournisseurs.

9 Le développement durable : utilisation d'électricité hydraulique et d'électricité solaire produites sur place, utilisation de matières premières recyclées, de bois issus de forêts gérées durablement.

10 L'engagement social, le soutien des handicapés par le travail en leur confiant la réalisation de certains produits.



Communication papier & digitale



Publicité produit



Magazines



Sites internet

gerbeaud.com

[Google](https://www.google.com)

[Jardiner malin](http://Jardiner.malin.com)

rustica.fr



Présence digitale renforcée

Nouveau site Internet neudorff.fr

Des informations complètes sur tous les produits et les valeurs de l'entreprise, ainsi que de nombreux conseils et informations sur les différents thèmes autour du jardin, des terrasses et des balcons.



Social Media



Une page Facebook pour animer au quotidien la communauté jardin avec des conseils et astuces sur le jardinage au naturel.



Docteur des plantes

Un service adapté disponible sur notre site Internet et sur smartphone pour prévenir, identifier et traiter les dégâts que l'on peut rencontrer au jardin.



Une newsletter mensuelle !

Riches de nos 160 ans d'expérience dans le jardinage au naturel, nous accompagnons les jardiniers au quotidien au travers d'une newsletter pour les guider dans leurs projets de jardin. De précieux conseils et astuces, une rubrique consacrée aux fruits et légumes oubliés,... le tout dans notre philosophie de jardinage éco-responsable et soucieux de préserver l'environnement. Nous les informons également chaque mois des manifestations ayant lieu dans les jardins ou autour du thème du jardin partout en France.



Depuis 1854
au service de la nature

Sommaire

.....

Vos contacts	7	Fourmis	32
Nouveautés	8	Insecticides ménagers et répulsifs	36
Insecticides	10	Désherbants & Anti-Mousses	40
Produits alternatifs	18	Soins du sol et du gazon	46
Maladies	24	Engrais	50
Anti-Limaces	28		

Carte de France commerciale Or Brun

France Nord

Chef des ventes :

Franck ROUCHON 06 21 07 24 45

Attachés commerciaux :

■ Julien TOUROUL 06 18 94 87 94
■ Vincent LEBLANC 06 17 30 83 11
■ Julien DEMANDRE 06 11 74 67 90
■ Whalid OUCHACHE 07 72 39 64 94
■ Alexandre JEANJEAN 06 23 77 15 27
■ Hervé DUBRULLE 06 30 83 79 41
■ Maxime RICKERT 06 40 53 07 09

France Sud

Chef des ventes :

Philippe THÉVENIN 06 47 02 61 07

Attachés commerciaux :

■ Matthieu PASCOA 06 23 77 15 22
■ Françoise CHRÉTIEN 06 80 07 10 59
■ Tanguy JACOB 06 70 20 34 59
■ Martial ROBIN 06 10 16 33 61
■ Aurélie LEFÈBVRE 06 73 69 28 02
■ Frédéric BELDAME 06 18 94 51 10
■ Jean-Marie GALICHÈRE 06 16 23 74 48

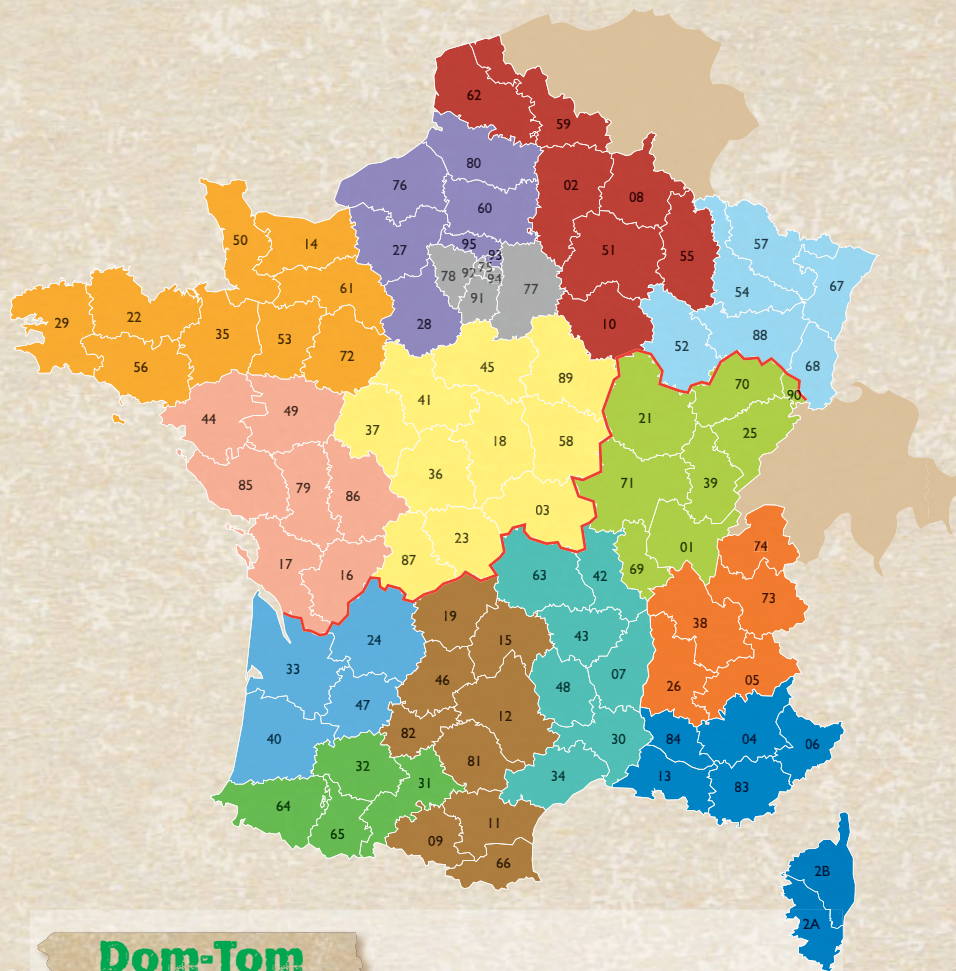
Dom-Tom

Compte clé :

Philippe THÉVENIN 06 47 02 61 07

Attaché commercial :

Emmanuel BERTIN 06 80 31 67 47



Directeur commercial :

Philippe SERTILLANGE 06 22 66 28 88

Comptes clés :

Stéphanie NADAUD 06 16 01 24 09
 Nicolas PEIGNÉE 06 74 00 56 23
 Sébastien GROC 06 23 77 15 28

Assistante commerciale :

Anabelle MARQUES 04 78 90 71 07
 anabelle.marques@or-brun.fr

Commandes :

commandes@or-brun.fr

Administration des ventes :

02 51 58 28 26

Anne-Sophie AYOUL 02 51 58 22 31
 a-sophie.ayoul@or-brun.fr



Karine EVRARD 02 51 59 19 25
 karine.evrard@or-brun.fr



Emmanuelle LETARD
 emmanuelle.letard@or-brun.fr



Nouveau!



Depuis 1854
au service de la nature

Une gamme fongicide orientée vers l'avenir

Pour 2020, nous vous proposons une nouvelle gamme de fongicides disponible en concentré ou en prêt-à-l'emploi pour une plus grande facilité d'utilisation.



À base de Bicarbonate de potassium, une nouvelle génération de fongicides

- Sans classement
- Action préventive et stoppante
- Utilisable dans le jardin : potager, verger et plantes ornementales
- Gamme 100 % UAB et biocontrôle
- TVA 10 %

voir plus
page 25 & 26

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

Une gamme complète pour les petites et grandes surfaces

La gamme Spruzit se renforce avec des formats plus grands au travers des nouveaux concentrés 250 ml.

Nouveau!



voir plus
page 12 & 14

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.



NEUDORFF

*Depuis 1854
au service de la nature*

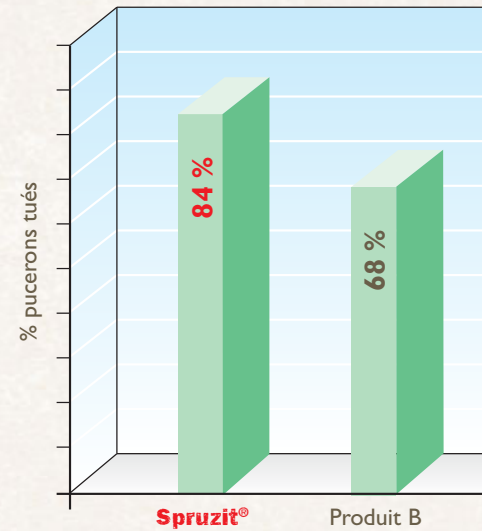
Insecticides

info

Efficacité des Insecticides pour jardin Spruzit®

Les Insecticides Spruzit® sont composés de d'extraits de pyrèthre naturel et d'huile de colza

- Le pyrèthre naturel est un produit de contact qui agit directement sur les nerfs des insectes en bloquant leur canal sodique. Les insectes meurent alors très rapidement. La substance active s'élimine rapidement sous l'action de la lumière du soleil et de l'oxygène, les délais de ré-entrée sont donc très courts
- L'huile de colza est une substance d'origine naturelle qui ramollit la partie externe de la peau des insectes et favorise une meilleure absorption du pyrèthre. Elle est également efficace contre les oeufs et les larves
- De par la combinaison du pyrèthre et de l'huile de colza, le champ d'action des **Insecticides Spruzit®** est élargit puisqu'ils détruisent les insectes, tels que pucerons, cicadelles, aleurodes à tous les stades de leur vie (oeufs, larves et adultes)
- L'**Insecticide Spruzit® AF prêt a l'emploi** a également un spectre d'utilisation plus large en agissant contre les insectes suceurs comme les cochenilles, ainsi que contre les insectes piqueurs et les acariens



Tests réalisés avec l'Insecticide Spruzit® et un produit concurrent sur pucerons (Moyenne de 4 à 6 tests effectués)

Le Pyrèthre, une substance active d'origine naturelle

Cet extrait de fleurs, qui a fait ses preuves, fait partie de la composition des **Insecticides Spruzit®** de Neudorff depuis 1861.

Le pyrèthre est extrait de la fleur de chrysanthème, dont la majeure partie provient des hauts-plateaux du Kenya.

Les petits producteurs kenyans récoltent à la main cette fleur ressemblant à la marguerite. Après le séchage, le pyrèthre en est extrait. Il contient 6 substances actives différentes diminuant ainsi le risque de résistance.

Insecticides Jardin Spruzit®



Depuis 1854
au service de la nature

info

Spruzit®³⁾, la gamme référente du linéaire

- Gamme complète avec des produits à diluer, des prêts à l'emploi et des aérosols **pour une lutte facile, précise et ciblée** contre les ravageurs
- **Association de deux substances actives pour une synergie d'efficacité :**
 - **Pyrèthre** : action choc sur le système nerveux des insectes, la référence UAB en terme d'efficacité
 - **Huile de colza** : agit par contact et asphyxie sur toutes les formes des insectes, y compris les œufs et les larves
- Gamme **UAB et Biocontrôle**

Fort de formulations sans PBO, les Spruzit sont les seuls produits de protection des plantes à base de pyrèthre ayant la mention **Emploi Autorisé** dans les Jardins qui soient utilisables en extérieur et **Utilisables en Agriculture Biologique**.

**TVA
10%**



AMM n°2090199 Insecticide Spruzit® EC

Insecticide Jardin Spruzit®³⁾ concentré

- Substance active : Huile de colza : 825,3 g/L (90 %) + Pyrèthrines : 4,59 g/L (0,5 %)
- Insecticide et acaricide de contact permettant de lutter contre les principaux ravageurs du jardin (pucerons, araignées rouges, cicadelles, aleurodes...)
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : œufs, larves et adultes
- Action choc
- Dose d'emploi : 10-15 ml/L d'eau



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619178		100 ml	carton	12	2268
617721		250 ml	carton	12	1824

**Nouveau
Format !**

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.
* en application du règlement CE n° 834/2007



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Insecticide Jardin Spruzit®³⁾ aérosol

- Substance active : Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Insecticide et acaricide de contact permettant de lutter contre les principaux ravageurs du jardin (pucerons, cochenilles, araignées rouges, aleurodes...) à tous leurs stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Format aérosol pour une pulvérisation plus ciblée, mieux maîtrisée et mieux répartie sur le végétal
- Action choc
- Dose : Produit prêt à l'emploi



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Insecticide Jardin Spruzit®²⁾ prêt à l'emploi

- Substance active : Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Insecticide et acaricide de contact permettant de lutter contre les principaux ravageurs du jardin (pucerons, cochenilles, araignées rouges, aleurodes ...)
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Formulation sans PBO
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617687		400 ml	carton	12	1008

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617529		500 ml	carton	12	780
617683		500 ml	box	60	240

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* en application du règlement CE n° 834/2007

Anti-Pucerons



Depuis 1854
au service de la nature



AMM n° 2090199 Insecticide Spruzit® EC
Anti-Pucerons Spruzit®³⁾ concentré

- Huile de colza : 825,3 g/L (90 %) + Pyréthrinés : 4,59 g/L (0,5 %)
- Elimine tous types de pucerons (vert, jaune, noir) sur cultures ornementales et florales
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Action choc
- Dose d'emploi : 10-15 ml/L d'eau



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF
Anti-Pucerons Spruzit®²⁾ prêt à l'emploi

- Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Elimine tous types de pucerons (vert, jaune, noir) sur les cultures ornementales et florales
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Formulation sans PBO
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619179		100 ml	carton	12	2268
619750		250 ml	carton	12	1824

Nouveau Format !

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617695		500 ml	carton	12	780
617685		500 ml	box	60	240

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* en application du règlement CE n° 834/2007

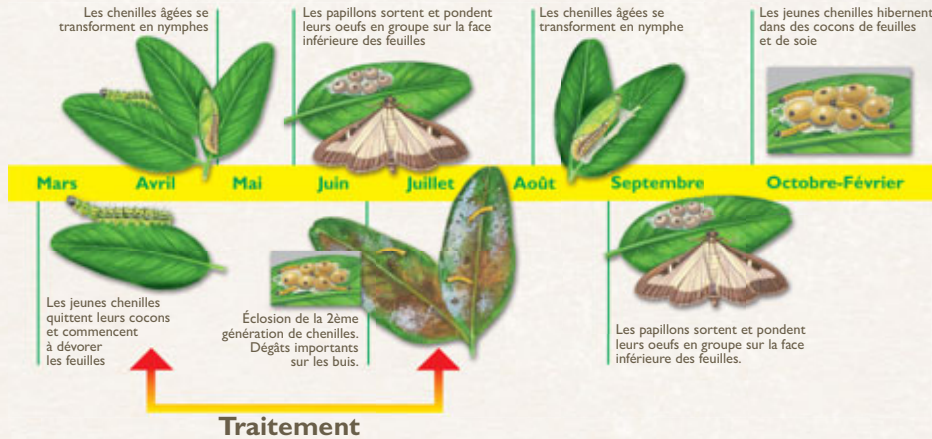
info

Aérosol Spruzit®

Dernier né de la famille Spruzit®, l'aérosol permet de traiter de façon **simple et facile** les pucerons et autres insectes à la fois sur la face supérieure et inférieure des feuilles grâce à son **utilisation tête en bas**. Il ne contient pas de gaz chimique propulseur.

Les insecticides Spruzit® agissent **efficacement contre l'ensemble des stades de développement des ravageurs** : œufs, larves et adultes.

Exemple dans le cas d'une pyrale du buis.



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Anti-Pucerons Spruzit®³⁾ aérosoil

- Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005%)
- Insecticide et acaricide de contact permettant de lutter contre les principaux ravageurs du jardin (pucerons, cochenilles, araignées rouges, aleurodes...) à tous leurs stades de développement : œufs, larves et adultes
- Format aérosoil pour une pulvérisation plus ciblée, mieux maîtrisée et mieux répartie sur le végétal
- Action choc
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617689		400 ml	carton	12	1008

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes
* en application du règlement CE n° 834/2007

Insecticides Spruzit®



Depuis 1854
au service de la nature



AMM n° 2090199 Insecticide Spruzit® EC

Pyrale du Buis Spruzit®³⁾ concentré

- Huile de colza : 825,3 g/L (90 %) + Pyréthrinés : 4,59 g/L (0,5 %)
- Insecticide agissant par contact sur l'ensemble des stades de développement de la pyrale du buis (oeufs, larves et adultes)
- La seule pyréthrine concentrée en flacon du marché
- Action choc
- Dose d'emploi : 10 ml/L d'eau



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Pyrale du Buis Spruzit®²⁾ prêt à l'emploi

- Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Insecticide agissant par contact sur la pyrale du buis
- Elimine les pyrales durant leur cycle de développement : de l'oeuf à la chenille
- Action choc
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617542		100 ml	carton	12	2268

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617696		500 ml	carton	12	780
617684		500 ml	box	60	240

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* en application du règlement CE n° 834/2007



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Anti-Cochenilles Spruzit®³⁾ aérosol

- Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Insecticide et de contact permettant de lutter contre les cochenilles
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Format aérosol pour une pulvérisation plus ciblée, mieux maîtrisée et mieux répartie sur le végétal
- Dose : Produit prêt à l'emploi



AMM n° 2090200 Insecticide Spruzit® AF

Anti-Cochenilles Spruzit®²⁾ prêt à l'emploi

- Huile de colza : 8,25 g/L (0,83 %) + Pyréthrinés : 0,045 g/L (0,005 %)
- Insecticide choc permettant de lutter contre les cochenilles sur les cultures ornementales et florales
- Association de deux substances actives pour un effet sur l'ensemble des stades de développement : oeufs, larves et adultes
- Formulation sans PBO
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617688		200 ml	carton	12	2268

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617697		500 ml	carton	12	780
617686		500 ml	box	60	240

2) Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

3) Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* en application du règlement CE n° 834/2007



NEUDORFF[®]

*Depuis 1854
au service de la nature*

Produits alternatifs

info



Savon Noir Ultra Concentré

Solution traditionnelle et réellement économique

- Nettoyant multi-surfaces pour le jardin et la maison
- Produit ultra-concentré pour une solution de nettoyage réellement économique et polyvalente : permet de réaliser 50 L de solution

La fumagine est un champignon qui affecte fortement l'esthétisme des plantes mais n'est pas particulièrement dangereux. Elle ralentit leur croissance en les couvrant d'une sorte de suie noire. Ce champignon se développe sur le miellat sécrété par certains insectes parasites tels que les pucerons, cochenilles, aleurodes... Il faut donc à la fois nettoyer la plante et lutter contre ces ravageurs pour empêcher la réapparition de la fumagine.



Savon Noir concentré

- Savon potassique > 30 %, agent de surface anionique < 5 %
- Nettoyant permettant de nettoyer de nombreuses surfaces : carrelages, pierres, bois, feuilles salies par la fumagine due aux piqûres des insectes (pucerons, cochenilles)
- Une solution économique permettant de réaliser plus de 50 L de solution
- Dose d'emploi : 20 ml/L de solution



Savon Noir prêt à l'emploi

- Savon potassique < 5 %
- Nettoyant permettant de nettoyer de nombreuses surfaces : carrelages, pierres, bois, feuilles salies par la fumagine due aux piqûres des insectes (pucerons, cochenilles)
- Sans colorant ni conservateur
- Dose : Produit prêt à l'emploi

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617076		1 L	carton	10	400

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617074		750 ml	carton	12	420

Produit classé, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

Produits alternatifs



Depuis 1854
au service de la nature



Sticker jaune

- 10 mini-pièges
- Piège chromatique et collant pour lutter contre les insectes des plantes d'intérieur (mouche des terres, mouches blanches...)
- Colle résistante à la température : ne se dessèche pas
- Ne contient pas de substance insecticide



Piège Jaune Collant

- 7 pièges
- Piège chromatique et collant pour lutter contre les insectes en serre, au potager ou dans les vérandas (mouches blanches, mouches des terres, cigales des rhododendrons...)
- Résistent à la chaleur et aux arrosages
- Ne contient pas de substance insecticide



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617041		boîte 10 pcs	carton	20	1800

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617042		boîte 7 pcs	carton	20	2100

* en application du règlement CE n° 834/2007



Bande Engluée

- 2,50 m de bande engluée
- Protège les arbres fruitiers des insectes rampants (fourmis, cheimatobie, chenilles, perce-oreille...)
- Colle sans insecticide qui résiste à la chaleur et à la pluie
- Protection longue durée, durant plusieurs mois



Pièges à Mouche de la cerise

- 7 pièges de 25 cm de diamètre
- Piège collant qui permet de lutter préventivement contre les vers des cerises
- Attraction des mouches grâce à la couleur jaune et la transparence lumineuse du piège
- Ne contient pas de substance insecticide



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617046		boîte (2,50 m)	carton	20	1680

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617043		boîte 7 pcs	carton	20	912

*en application du règlement CE n° 834/2007

Produits alternatifs



Depuis 1854
au service de la nature

info

Mastic à cicatriser

Sa formulation est une **exclusivité Neudorff** et contient des **substances naturelles**.

Son pinceau applicateur permet une **application facile et rapide**.
Il **favorise la cicatrisation naturelle des plaies de taille et autres blessures sur les branches et troncs d'arbres**.



Mastic à Cicatriser - tube à pinceau

- Protection mécanique pour une parfaite cicatrisation des plaies de taille et autres blessures
- Evite chancre, pourriture et contaminations
- Mélange à base d'une liaison de latex, minéraux d'argile et eau



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619188		275 ml	carton	12	960



Orties en granulés

- ✔ Permet la réalisation de ses propres purins pour les plantes et le sol
- ✔ Granulés moulus, pH neutre
- ✔ Pour la réalisation de 260 L de purin
- ✔ Préparation du purin : 400 g de granulés pour 26 L d'eau
- ✔ Dose d'emploi : de 0,5 à 1 L de purin pour 10 L d'eau




info

L'ortie, une plante aux vertus ancestrales

La préparation de purin de plantes est une **méthode traditionnelle** utilisée par de nombreux jardiniers **pour prendre soin de leurs jardins et potagers**. Les granulés d'orties déshydratées sont un **moyen économique et facile** de préparer ses propres purins d'orties. Il **se conservent dans le temps** et permettent **une utilisation tout au long de l'année**.



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617084	 4 005240 170847	400 g	carton	12	1092

*en application du règlement CE n° 834/2007



NEUDORFF[®]

*Depuis 1854
au service de la nature*

Maladies



Nouveau!

AMM n° 2110196 Amicarb® Jardin
Maladies Polyvalent concentré²⁾

- Hydrogénocarbonate de potassium 850 g/kg
- Action préventive et stoppante
- Lutte contre oïdiums, tavelures, pourritures et moniliose
- Faible délai avant récolte : 1 jour
- Dose d'emploi : 3 à 5 g/L



Nouveau!

AMM n° 2171067 Amicarb® Jardin Spray
Maladies Polyvalent prêt à l'emploi²⁾

- Hydrogénocarbonate de potassium 4,25 g/L
- Action préventive et stoppante
- Polyvalent, s'utilise sur légumes, fruits, roses et plantes ornementales
- Faible délai avant récolte : 1 jour
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617568		100 g	carton	12	1320

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617570		500 ml	carton	12	900

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
 * en application du règlement CE n° 834/2007

Maladies



Depuis 1854
au service de la nature

Nouveau!



AMM n° 2171067 Amicarb® Jardin Spray
Anti-oïdium Spécial rosiers²⁾

- Hydrogénocarbonate de potassium 4,25 g/L
- Action préventive et stoppante
- Sans classement
- Dose : Produit prêt à l'emploi



AMM n° 2010410 Kumulus Jardin
Oïdium-Soufre micronisé²⁾

- Soufre micronisé 800 g/kg (80 %)
- Agit par contact et par vapeur contre oïdium, tavelure, sur roses, vigne, pommier...
- Triple action : préventif, curatif et éradiquant
- Formulation pulvérisable permettant une meilleure adhérence au végétal et une résistance à la pluie
- Dose d'emploi : de 7,5 à 12,5 g/L de solution



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617569		500 ml	carton	12	900

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619602		750 g	carton	12	504

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
* en application du règlement CE n° 834/2007

info

Lutter contre la chlorose

La carence en fer entraîne le **jaunissement progressif des feuilles de nombreux végétaux**, principalement sur les agrumes et les plantes acidophiles, dites de terre de bruyère.

L'anti-chlorose Ferramin® permet de **lutter contre les carences dès les tous premiers symptômes jusqu'à des stades de carences bien marquées.**

Son application permet une très bonne absorption avec des **effets rapides** et ceci indépendamment du pH du sol qui pourrait bloquer l'absorption du fer et rendre inefficace le traitement.



*en application du règlement CE n° 834/2007



Engrais NF U 42-001

Anti-Chlorose Ferramin®

- ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL N et fer (Fe) contient 6 % d'azote (N) total dont 6 % d'azote (N) organique issu de marc de peaux hydrolysées et 3 % de fer (Fe) total soluble dans l'eau
- Prévient et corrige le jaunissement des plantes lié à des carences en fer
- Pour gazon et rhododendrons, hortensias et autres plantes de terre de bruyère
- Peut être utilisé pour corriger une carence en fer induite par un sol au pH trop élevé
- Dose d'emploi : de 3 à 5 ml/L de solution



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617088		250 ml	carton	12	1512



NEUDORFF[®]

*Depuis 1854
au service de la nature*

Anti-Limaces

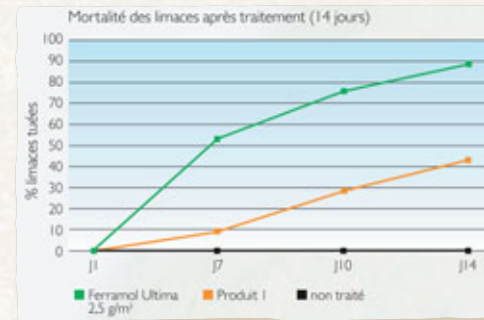
info

Anti-Limaces Ferramol®²⁾ L'original depuis 2003

- Le premier molluscicide homologué en Agriculture Biologique*
- Granulés à base de farines pour une appétence maximale des limaces
- Non toxique pour les animaux domestiques et utiles tels que les hérissons

Après ingestion, l'Anti-Limaces Ferramol® agit comme coupe-faim tout en bloquant le système de mastication.

Les limaces se retirent et meurent dans leur abri. Ceci permet de ne pas retrouver de traces de bave ni de cadavres au milieu des cultures qui sont ainsi immédiatement protégées.



Limace consommant du Ferramol®

Anti-Limaces Ferramol® Ultima²⁾ L'anti-limace le plus concentré du marché !

- 2 x plus concentré pour encore plus d'efficacité
- Non toxique pour les animaux domestiques et utiles tels que les hérissons
- Résiste aux délètements et assure une protection longue durée

Le mini-granulé du Ferramol® Ultima est de couleur bleue vive ; un point de repère pour l'ensemble des consommateurs habitués à cette couleur. Sa taille petite et régulière permet une très bonne répartition spatiale pour une protection optimale. Sa technologie en voie humide est le garant d'une forte résistance aux délètements et à la pluie pour une protection accrue dans le temps.



²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
* en application du règlement CE n° 834/2007

Anti-Limaces



Depuis 1854
au service de la nature

Info

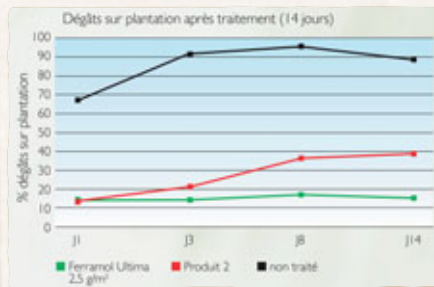
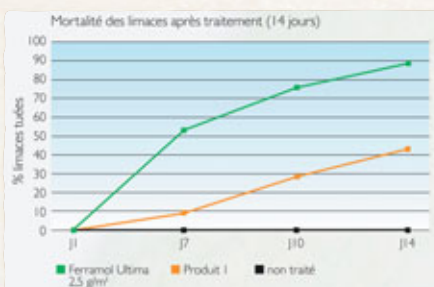
Caractéristiques	Ferramol® Ultima
Substance active %	2 % Phosphate Ferrique
Granulés	Petits granulés, Bleu foncé
Surface couverte	Haute (400 m ² par kg)
Nombre de granulés au m ²	Environ 250
Dose application	2,5 g/m ²
Boîte	Nouveau système d'épandage
Utilisable en Agriculture Biologique	Oui



AMM n° 2150789 Ferramol® Ultima

Anti-Limaces Ferramol® Ultima²⁾

- 19,8 g/kg phosphate ferrique hydraté (1,98 %)
- Mini-granulés permettant de lutter contre toutes les formes de limaces et d'escargots
- 2 x plus concentré pour encore plus d'efficacité
- Forte résistance à la pluie pour une protection longue durée
- Dose d'emploi : 2,5 g/m²



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617540		700 g	carton	12	1008

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

* en application du règlement CE n° 834/2007

** Contrôle ECOCERT SA F-32600



AMM n° 2020003 Ferramol®

Anti-Limaces Ferramol® 2)

- 9,9 g/kg phosphate ferrique hydraté (0,99 %)
- Granulés permettant de lutter contre toutes les formes de limaces et d'escargots
- Préserve les animaux domestiques, les auxiliaires, les hérissons, etc.
- Résiste aux délitements et assure une protection longue durée
- Dose d'emploi : 5 g/m²



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617061		500 g	carton	12	1092
617059	4 005240 170618	500 g	box	140	560
617062		1 kg	carton	14	588
617077	4 005240 170625	1 kg	box	128	512
619158		1 kg + 20 % gratuits	box	128	512
617065		2 kg	carton	5	300
617064	4 005240 170656	2 kg	box	45	180

info

L'Original Anti-Limaces Ferramol® 2) est une efficacité reconnue et prouvée depuis 2003

Caractéristiques	Ferramol® L'original
Substance active %	1 % Phosphate Ferrique
Granulés	Taille normale, Bleu turquoise
Surface couverte	Normale (200 m ² par kg)
Nombre de granulés au m ²	Environ 250
Dose application	5 g/m ²
Boîte	Standard
Utilisable en Agriculture Biologique	Oui

2) Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

* en application du règlement CE n° 834/2007

** Contrôle ECOCERT SA F-32600



NEUDORFF[®]

*Depuis 1854
au service de la nature*

Fourmis

info

Un produit hautement efficace

Le Piège Anti-Fourmis est fabriqué à base d'une substance produite par une bactérie présente dans le sol : le Spinosad. Cette substance n'agit pas instantanément : les fourmis l'ingèrent puis en nourrissent les reines et les larves contaminant ainsi l'ensemble de la fourmilière. Son **appât, spécifiquement conçu sous forme liquide est plus efficace dès les premiers jours**, comparé aux autres produits existants sous forme de gel. **La totalité de la fourmilière est totalement détruite en 1 à 2 semaines.**



AMM n° FR-2015-0014

Piège Anti-Fourmis¹⁾ prêt à l'emploi

- 0,015 % Spinosad (0,168 g/L; 0,0166 % Spinosad techn.) (CAS 168316-95-8)
- Piège prêt à l'emploi contenant un appât et un insecticide permettant d'éliminer les fourmis et leur fourmilière
- Boîtes pour une utilisation sécurisée
- Substance active Spinosad issue de la bactérie du sol *Saccharopolyspora spinosa*
- Dose d'emploi : Mettre un à deux pièges de 10 ml par emplacement



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
616996		2 pcs	carton	10	135

¹⁾ Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fourmis



Depuis 1854
au service de la nature

info

Double utilisation

A base de pyrèthrine qui lui confère un **effet choc**, la poudre fourmis permet d'éliminer les fourmis en poudrant **ou en arrosant les zones de passage** des fourmis ou en **arrosant directement les fourmillières pour une destruction totale du nid.**



Fourmis Poudre¹⁾

- 1,74 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Permet une éradication rapide et efficace des fourmis sur les sentiers, les terrasses et les balcons
- Peut être utilisé en poudrage ou en arrosage
- Sans pyrèthrinamide et sans substance active de synthèse
- Dose d'emploi : 10 à 20 g par m² en épandage et 20 g/L en arrosage



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617054		500 g	carton	20	840

¹⁾ Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.



Fourmis prêt à l'emploi¹⁾

- 2,5 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Prêt-à-l'emploi permettant d'éliminer les fourmis avec une action immédiate
- Sans pyréthrianoïde et sans substance active de synthèse
- Permet de protéger l'intérieur et les abords de la maison, les balcons, terrasses et dallages



Fourmis Aérosol¹⁾ Loxiran

- 2,5 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Aérosol permettant d'éliminer les fourmis avec une action immédiate
- Dispose d'une canule de pulvérisation pour une utilisation ciblée dans les endroits difficiles comme les fissures et les fentes
- Particulièrement adapté en période de vol nuptial des fourmis grâce à son action par contact



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617058		750 ml	carton	12	600

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617057		400 ml	carton	12	1008

¹⁾ Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.



NEUDORFF[®]

Depuis 1854
au service de la nature

Insecticides ménagers et répulsifs

Info

Les insecticides ménagers de Neudorff sont efficaces car

- Ils agissent de façon ciblée sur les insectes visés
- Ils contiennent des substances d'origine végétale qui agissent rapidement et efficacement



Insectes Rampants Aérosol Loxiran® 1)

- 4 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Insecticide ménager contre les blattes, les lépismes argentés, les puces, les cloportes, les mites et autres nuisibles de la maison
- Action choc et protection longue durée
- Avec canule de pulvérisation pour une utilisation ciblée dans les endroits difficiles comme les fissures et les fentes



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617068		500 ml	carton	12	780

1) Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

Insecticides ménagers et répulsifs



Depuis 1854
au service de la nature



Insectes Volants Aérosol Loxiran® 1)

- 4 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Insecticide ménager contre tous types d'insectes volants : mouches, moustiques, tipules, cousins, guêpes...
- Action choc et protection longue durée
- Sans pyréthrianoïde et sans substance active de synthèse



Frelons asiatiques et Guêpes Aérosol Turbo Loxiran® 1)

- 4 g/kg *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extraits (CAS 89997-63-7)
- Formule spécifique pour une meilleure lutte contre les frelons asiatiques, les guêpes et les nids de guêpes
- Action choc
- Jet 4 mètres



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617098		500 ml	carton	12	780

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619557		500 ml	carton	12	780

¹⁾ Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.



Répulsif Chats¹⁾

- 7 g/kg (0,7 %) Huile de lavande/lavandin (CAS 91722-69-9)
- Son odeur persistante éloigne efficacement les chats dans les cours, sur les terrasses et partout où se rassemblent les oiseaux
- Recouvre l'odeur laissée par le chat pour marquer son territoire : l'animal ne revient plus à cet endroit
- Protection longue durée : 3 à 4 semaines (selon la météo)
- Dose d'emploi : 200 g pour 50 m²



Répulsif Taupes¹⁾

- 0,5 g/kg (0,05 %) Huile de lavande/lavandin (CAS 91722-69-9)
- Sous forme de pastilles facilement manipulables
- Protection longue durée : 4 à 6 semaines (selon la météo)
- Dose d'emploi : 200 g pour 100 m²



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617048		200 g	carton	12	1080

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617090		200 g	carton	10	1200

¹⁾ Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



NEUDORFF®

Depuis 1854
au service de la nature

Désherbants & Anti-Mousses

info

La gamme de désherbants Finalsan®

Le gamme de Finalsan se décline en **Désherbants Polyvalent** et les **Désherbants Allées et Terrasses** pour répondre à l'ensemble des besoins consommateurs. Sa substance active, l'acide pélargonique, est **naturellement présente dans les géraniums** et permet l'entretien des jardins avec une **solution d'origine végétale et efficace** :



Une homologation Neudorff® avec une formulation exclusive qui la démarque de la concurrence :



➤ Effet très rapide.



➤ Efficace à basse température, dès 10°C

Ils peuvent revenir aussitôt après l'application



➤ Permet le retour des animaux domestiques sur les surfaces traitées dès que le produit est sec.

* Par des températures supérieures ou égales à 25 °C et par temps sec. Photos non contractuelles.

Dés herbants & Anti-Mousses



Depuis 1854
au service de la nature



AMM n° 2170355 Finalsan® Polyvalent Jardin

Dés herbant polyvalent Finalsan®³⁾ concentré

- 186,7 g/L acide pélargonique
- Herbicide de contact qui élimine les mauvaises herbes des jardins et des massifs
- Action rapide : effets visibles en 1 heure à 25 °C*
- Efficace à basse température : dès 10 °C
- Dose d'emploi : 166,6 ml/L de solution



AMM n° 2110033 Finalsan® AF

Dés herbant polyvalent Finalsan®²⁾ prêt à l'emploi

- 31,02 g/L acide pélargonique
- Herbicide de contact qui élimine les mauvaises herbes des jardins et des massifs
- Action rapide : effets visibles en 1 heure à 25 °C*
- Substance active d'origine végétale
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617546		1 L	carton	10	400
617547	4 005240 175460	1 L	box	60	240
619488		2,5 L	carton	3	144

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617091		1 L	carton	10	400
619160	4 005240 191606	3 L	carton	3	150

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* Par des températures supérieures ou égales à 25 °C et par temps sec.



AMM n° 2170355 Finalsan® Polyvalent Jardin

Désherbant Allées Terrasses Finalsan®³⁾ concentré

- Substance active : 186,7 g/L acide pélargonique
- Herbicide de contact qui élimine les mauvaises herbes des cours, allées et terrasses
- Double action : détruit mousses et mauvaises herbes
- Action rapide : effets visibles en 1 heure à 25 °C*
- Dose d'emploi : 166,6 ml/L de solution



AMM n° 2110033 Finalsan® AF

Désherbant Allées Terrasses Finalsan®²⁾ prêt à l'emploi

- 31,02 g/L acide pélargonique
- Double action : détruit mousses et mauvaises herbes des cours, allées et terrasses
- Action rapide : effets visibles en 1 heure à 25 °C*
- Substance active d'origine végétale
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617681		1 L	carton	10	400
617677	4 005240 176818	1 L	box	60	240
617699		2,5 L	carton	3	144
617682		5 L	carton	3	144

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617698		1 L	carton	10	400
617680		3 L	carton	3	150

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

* Par des températures supérieures ou égales à 25 °C et par temps sec.

Dés herbants & Anti-Mousses



Depuis 1854
au service de la nature



AMM n° 2170355 Finalsan® Polyvalent Jardin

Anti-Mousses³⁾ concentré

- 186,7 g/L acide pélargonique
- Élimine les mousses sur les surfaces dures telles que les pavés, les murs, les pierres tombales, dalles et allées
- Action très rapide
- Efficace à basse température : dès 10 °C
- Dose d'emploi : 166,6 ml/L de solution



AMM n° 2110033 Finalsan® AF

Anti-Mousses²⁾ prêt à l'emploi

- 31,02 g/L acide pélargonique
- Élimine les mousses sur les surfaces dures telles que les pavés, les murs, les pierres tombales, dalles et allées
- Efficace à basse température : dès 10 °C
- Substance active d'origine végétale
- Dose : Produit prêt à l'emploi



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
616995		1 L	carton	10	400
617700		5 L	carton	3	150

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617096		1 L	carton	10	400
617679		3 L	carton	3	150

²⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.

info

Pour des gazons sans mousses et des terrasses sans tâches

Il permet de **lutter en toute simplicité contre les mousses implantées dans les gazons**. Il s'utilise directement à l'**arrosoir** et ne nécessite pas d'équipements spécifiques (pulvérisateurs...).

A base d'acide pélargonique, **il ne risque pas de tâcher les pierres, dallages ou terrasses** qui entourent votre gazon. Sa dose d'emploi et son mode d'application en font un traitement efficace et sans risque de brûlure sur les graminées.

Sa substance active d'origine végétale **permet le retour des animaux sur les surfaces traitées dès que le produit est sec**.



AMM n°2170355 Finalsan® Polyvalent Jardin

Anti-Mousses Gazon³⁾ concentré

- 186,7 g/L acide pélargonique
- Élimine les mousses présentes dans les gazons
- Ne tache pas les pierres ou les dallages
- Action très rapide
- Efficace à basse température : dès 10 °C
- Dose d'emploi : 16,6 ml/L de solution



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617690	 4 005240 176900	1 L	carton	10	400

³⁾ Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit et reportez-vous au tableau de classement page 58 et suivantes.



NEUDORFF®

*Depuis 1854
au service de la nature*

Soins du sol et du gazon

info

Le programme Gazon est un soin qui s'occupe aussi bien de votre gazon que de votre sol.

Le gazon

Comme toutes les plantes, il s'approvisionne en eau et en éléments nutritifs par les racines. Dans le cycle organique naturel, comme en forêt, la décomposition des feuilles donne un sol riche en humus et en éléments nutritifs. Du fait de la tonte du gazon, le sol s'appauvrit et se durcit. L'eau stagne, les racines ne reçoivent pas assez d'oxygène et l'apport naturel en éléments nutritifs ne se fait plus.

Mauvaises herbes, mousse et feutrage

Plus les conditions du sol sont dégradées, plus les chances sont grandes que les mauvaises herbes et la mousse se développent. Sans vie active du sol, le feutrage racinaire va s'installer. L'air et la lumière ne pourront plus passer. Le gazon va jaunir et se clairsemer.

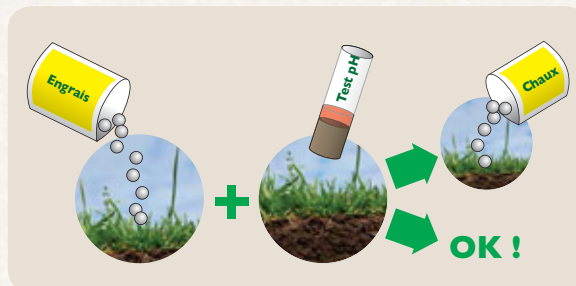
S'attaquer aux causes !

Tondre, arroser et fertiliser ne suffisent pas pour avoir un beau gazon. Qui veut un sol sain,

vigoureux et dense, sans grand travail, doit utiliser le Concept Gazon Neudorff. Le gazon sera plus fort et le sol activé. Les racines pourront mieux se développer et s'approvisionner en éléments nutritifs.

Les forces de la nature

Les produits du Concept Gazon Neudorff sont à base de matières premières naturelles.



Engrais Gazon

L'**Engrais Gazon** contient des éléments nutritifs avec effet longue durée. Il assure une croissance dense mais réduite en hauteur pour des tontes plus espacées.

Il contient également des micro-organismes (mycorhizes) qui favorisent l'activité du sol et des racines tout en stimulant la décomposition du feutrage racinaire. Il permet une croissance naturelle, lente et maîtrisée, une résistance accrue à la chaleur, à la sécheresse et aux maladies.

La Chaux Vitale Plus

L'épandage de la Chaux Vitale Plus ne doit être effectué que si nécessaire, après un Test pH du sol (pH inférieur à 6). La Chaux Vitale Plus augmente l'action des engrais, neutralise l'acidité du sol et améliore sa structure.

Soins du gazon et du sol



Depuis 1854
au service de la nature



Test pH du sol

- Kit pour connaître facilement le pH de son sol
- Simple et rapide : test réalisé en 3 minutes
- Le tableau joint permet de déterminer facilement la quantité nécessaire de chaux pour corriger son sol et l'adapter à toutes ses cultures
- Contenu : 8 comprimés pour test pH du sol, 1 tube à essai, 1 flacon d'eau distillée, 1 fiche de renseignements



AMENDEMENT MINÉRAL BASIQUE NF U 44-001

Chaux Vitale⁺

- 46 % de CaO total combiné à l'état de carbonate de calcium
- 5 % de MgO total combiné à l'état de carbonate de magnésium
- Permet de réguler l'acidité des sols dans tout le jardin avec une action rapide et durable
- Riche en calcium, magnésium et oligo-éléments, indispensables à la bonne croissance des végétaux
- Sous forme de perles sans poussières pour une application facile à la main ou avec un épandeur
- Dose d'emploi : de 50 à 900 g/m² selon le type de terre et l'action souhaitée



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617025		1 kit	carton	12	2880

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617002		10 kg	carton	3	54
617001		10 kg	box	24	24
617114		25 kg	palette	30	30

* en application du règlement CE n° 834/2007



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° I301001

Engrais Gazon

- Engrais organique NPK 9-3-5
- Pour une croissance dense et limitée en hauteur empêchant les mauvaises herbes de pousser
- S'utilise aussi bien au semis, au regarnissage et en entretien courant du gazon
- Action rapide et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 25 à 100 g/m², 2 à 3 fois par an



ENGRAIS NF U 42-002-2

Engrais Gazon Ultima

- Engrais organo-minéral NPK 8-4,5-13 et fer chélaté
- Limite la croissance des mauvaises herbes et des mousses
- Action immédiate et de longue durée
- Formule enrichie contenant du fer pour une pelouse verte et intense et du potassium pour une meilleure résistance au froid et à la sécheresse
- Dose d'emploi : 50 à 80 g/m²

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619587		10 kg	carton	3	60
619588	4 005240 195871	10 kg	box	30	30

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619605		5 kg	carton	3	90
619606	4 005240 196052	5 kg	box	39	78
619607		10 kg	carton	3	60

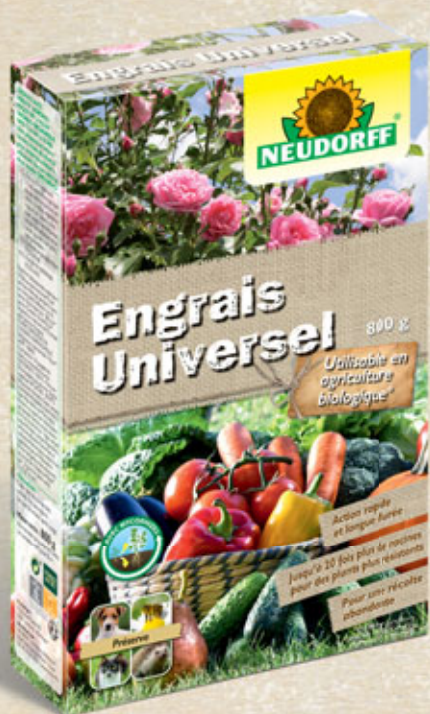
*en application du règlement CE n° 834/2007



NEUDORFF[®]

*Depuis 1854
au service de la nature*

Engrais



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Engrais Universel

- Engrais organique NPK 7-3-6
- Favorise une splendide floraison et une récolte abondante
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 75 à 150 g/m²



ENGRAIS NF U 42-001

Engrais Universel BioTrissol®

- Engrais organique NPK 3-2-5
- Pour des floraisons colorées et abondantes
- Stimule la croissance
- Avec bouchon doseur
- Dose d'emploi : 5 à 10 ml/L d'eau



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617691		800 g	carton	8	624

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617033		1 L	carton	10	400

*en application du règlement CE n° 834/2007

Engrais Spécifiques



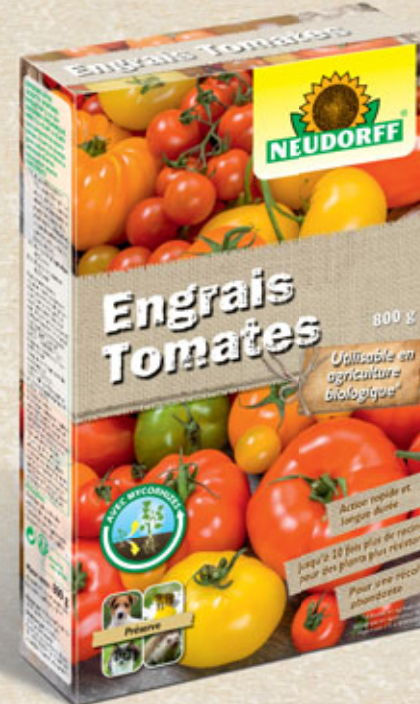
Depuis 1854
au service de la nature



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Engrais Potager

- Engrais organique NPK 7-3-6
- Pour des récoltes abondantes
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 75 à 150 g/m²



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Engrais Tomates

- Engrais organique NPK 7-3-10
- Taux de potassium élevé pour une meilleure tenue et plus de saveur des fruits
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 25 à 50 g/plant



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619601		800 g	carton	8	624

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619604		800 g	carton	8	624



ENGRAIS NF U 42-001

Engrais Plantes Vertes BioTrissol®

- Engrais organique NPK 3-2-5
- Stimule la croissance pour des plantes vigoureuses et fortes
- Avec bouchon doseur
- Pour 200 L de solution fertilisante
- Dose d'emploi : 5 ml/L d'eau



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Bâtonnets d'Engrais Plantes Vertes

- Engrais organique NPK 8-2-5
- Pour des plantes vigoureuses et fortes
- Pratique et facile à utiliser : environ 40 bâtonnets à planter, conditionnés en sachet refermable et résistant à l'humidité
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 1 bâtonnet par pot de 12 cm



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617035		1 L	carton	10	400

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619172		sachet de 40 pcs	carton	10	1080

*en application du règlement CE n° 834/2007

Engrais Spécifiques



Depuis 1854
au service de la nature



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Engrais Rosiers et plantes vivaces et grimpantes

- Engrais organique NPK 7-7-5
- Permet de splendides floraisons
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 25 g/rosier



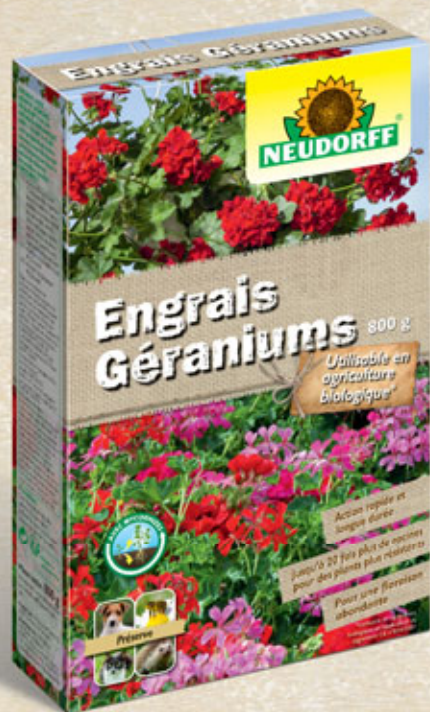
info

Soin tout compris de Neudorff pour de merveilleuses roses !

- pour une alimentation optimale pour des roses pleines de vitalité
- pour une floraison magnifique
- pour des roses naturellement fortes et belles
- pour une meilleure qualité du sol



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617692	 4 005240 176924	800 g	carton	8	624



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Engrais Géraniums

- Engrais organique NPK 7-3-6
- Pour une floraison luxuriante et des couleurs éclatantes
- Action naturelle et de longue durée
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 4 g/L de terreau



ENGRAIS NF U 42-001

Engrais Géraniums Bio Trissol®

- Engrais organique NPK 3-2-5
- Pour une croissance saine et des fleurs magnifiques
- Avec bouchon doseur
- Pour 50 à 100 L de solution fertilisante
- Dose d'emploi : 10 ml/L d'eau



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619603		800 g	carton	8	624

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
617036		1 L	carton	10	400

* en application du règlement CE n° 834/2007

Engrais Spécifiques



Depuis 1854
au service de la nature



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Bâtonnets d'Engrais Plantes Fleuries

- Engrais organique NPK 7-3-6
- Pour des floraisons colorées et abondantes
- Pratique et facile à utiliser : environ 40 bâtonnets à planter, conditionnés en sachet refermable et résistant à l'humidité
- Avec mycorhizes pour un meilleur enracinement et une meilleure résistance à la sécheresse
- Dose d'emploi : 1 bâtonnet par pot de 12 cm



ENGRAIS AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE NF U 44-204
Mycor® - AMM n° 1301001

Bâtonnets d'Engrais Orchidées

- Engrais organique NPK 8-2-5
- Pour des floraisons abondantes
- Pratique et facile à utiliser : environ 40 bâtonnets à planter, conditionnés en sachet refermable et résistant à l'humidité
- Bien toléré par les racines délicates des orchidées
- Dose d'emploi : 1 bâtonnet par pot de 12 cm



Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619175		sachet de 40 pcs	carton	10	1080

Référence	Gencod	UC	UE	Nb UC/UE	Nb UC/palette
619177		sachet de 40 pcs	carton	10	1080

9 conseils clés pour les bonnes pratiques ...

Lire attentivement l'étiquette



Elle vous informe sur les conditions d'emploi et les risques.

Mettre des gants et toutes les autres protections indiquées sur l'étiquette



Le produit de traitement peut présenter certains risques.

Respecter les doses prescrites



Ce n'est pas parce que vous en mettez plus que vous agirez au mieux pour votre culture.

Ne pas manger, ne pas boire,



Ni fumer pendant que vous préparez votre bouillie et traitez votre jardin.

Tenir compte des conditions climatiques



Pour optimiser vos conditions de traitement, ne traitez ni par températures élevées, ni par grands vents, ni en cas de pluies.

Respecter l'environnement



Eviter, par exemple, tout entraînement des produits vers les points d'eau.

Attention aux délais avant récolte



Pour certains produits, il existe un délai à respecter entre le traitement et la récolte, donc de la consommation pour une meilleure qualité de votre alimentation. Sans indications, respecter un délai de 48 heures.

Ranger les produits hors de la portée des enfants et des animaux domestiques



Ne jamais transvaser. Conserver les produits dans leur emballage d'origine.

Penser à l'élimination des emballages vides au cours de la dernière utilisation



Avant de jeter les emballages dans votre poubelle, les vider et les rincer trois fois. Verser le reliquat de produit dans l'appareil avant de le pulvériser à nouveau sur la culture.

Lexique CLP

Pictogrammes



GHS02



GHS07



GHS09

Phrases de risque

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations logistiques et légales



Depuis 1854
au service de la nature

	Réf.	Désignation	Nb UC/UE (PCB)	Gencod	Gencod de l'UE	Données article			Données sur-emballage				Palettisation				Nomenclature douanière	AMM	Transport ADR code ONU	Nomenclature ICPE	Classement	
						Dimensions en mm			Poids unit. en g (brut)	Dimensions en mm			Poids unit. en kg (brut)	Nb UE/pal.	Couche x UE	Poids en kg						Haut. en mm
						Larg.	Prof.	Haut.		Larg.	Prof.	Haut.										
Insecticides	617697	Anti-Cochenilles Insecticide Spruzit® PAE 500 ml	12	4005240170755	4005240013762	90	50	275	559	294	263	278	6.7	75	5 x 15	528	1615	38089190	AMM 2090200			
	617686	Anti-Cochenilles Insecticide Spruzit® PAE 500 ml box	60	4005240170755	4005240171288	90	50	275	559	625	410	1225	41.54	-	1/4 Pal.	42	1225	38089190	AMM 2090200			
	617688	Anti-Cochenilles Insecticide Spruzit® aérosol 200 ml	12	4005240176887	4005240023051	52	52	200	277	222	170	212	3.48	1728	6 x 24	526	1430	38089190	AMM 2090200	1950		H229
	617695	Anti-Pucerons Insecticide Spruzit® PAE 500 ml	12	4005240170861	4005240013946	90	50	275	559	294	263	278	6.7	75	5 x 15	528	1615	38089190	AMM 2090200			
	617685	Anti-Pucerons Insecticide Spruzit® PAE 500 ml box	60	4005240170861	4005240171271	90	50	275	559	625	410	1225	41.54	-	1/4 Pal.	42	1225	38089190	AMM 2090200			
	617689	Anti-Pucerons Insecticide Spruzit® aérosol 400 ml	12	4005240176894	4005240023044	65	65	240	523	280	215	252	6.6	84	6 x 14	580	1657	38089190	AMM 2090200	1950		H229
	619179	Anti-Pucerons Insecticide Spruzit® Concentré 100 ml	12	4005240191798	4005240016237	74	42	153	145	240	185	171	1.90	189	9 x 21	384	1594	38089190	AMM 2090199	3082	4511	H411 GHS09
	619750	Anti-Pucerons Insecticide Spruzit® Concentré 250 ml	12	4005240197509	4005240297292	80	45	175	269	180	280	224	3.70	112	7 x 17	439	1713	38089190	AMM 2090199	3082	4511	H411 GHS09
	619178	Insecticide Jardin Spruzit® EC - Concentré 100 ml	12	4005240191781	4005240016220	74	42	153	145	240	185	171	1.90	189	9 x 21	384	1594	38089190	AMM 2090199	3082	4511	H411 GHS09
	617721	Insecticide Jardin Spruzit® PAE 500 ml	12	4005240177211	4005240029664	80	45	175	269	180	280	224	3.70	112	7 x 16	439	1713	38089190	AMM 2090199	3082	4511	H411 GHS09
	617529	Insecticide Jardin Spruzit® PAE 500 ml	12	4005240171127	4005240014226	90	50	275	559	294	263	278	6.7	75	5 x 15	528	1615	38089190	AMM 2090200			
	617683	Insecticide Jardin Spruzit® PAE 500 ml box	60	4005240171127	4005240171134	90	50	275	559	625	410	1225	41.54	-	1/4 Pal.	42	1225	38089190	AMM 2090200			
	617687	Insecticide Jardin Spruzit® aérosol 400 ml	12	4005240176870	4005240023068	65	65	240	523	280	215	252	6.6	84	6 x 14	580	1657	3808190	AMM 2090200	1950		H229
	617542	Pyrale du Buis Spruzit® Concentré 100 ml	12	4005240175422	4005240003015	74	42	153	145	240	185	171	1.90	189	9 x 21	384	1594	38089190	AMM 2090199	3082	4511	H411 GHS09
	617696	Pyrale du Buis Spruzit® PAE 500 ml	12	4005240175439	4005240004906	90	50	275	559	294	263	278	6.7	75	5 x 15	528	1615	38089190	AMM 2090200			
	617684	Pyrale du Buis Spruzit® PAE 500 ml box	60	4005240175439	4005240175446	90	50	275	559	625	410	1225	41.54	-	1/4 Pal.	42	1225	38089190	AMM 2090200			

	Réf.	Désignation	Nb UC/UE (PCB)	Gencod	Gencod de l'UE	Données article			Données sur-emballage				Palettisation			Nomenclature douanière	AMM	Transport ADR code ONU	Nomenclature ICPE	Classement		
						Dimensions en mm			Poids unit. en g (brut)	Dimensions en mm			Poids unit. en kg (brut)	Nb UE/pal.	Couche x UE						Poids en kg	Haut. en mm
						Larg.	Prof.	Haut.		Larg.	Prof.	Haut.										
Produits alternatifs	617046	Bande Engluée 2,5 m	20	4005240170465	4005240010747	82	63	110	106	335	176	237	2.28	84	6 x 14	217	1580	38089990				
	619188	Mastic à Cicatriser tube 275 ml	12	4005240191880	4005240016329	80	80	120	304	281	181	230	3.81	80	5 x 16	330	1305	38089390				
	617084	Orties en Granulés 400 g	12	4005240170847	4005240013939	105	44	180	432	300	221	194	5.48	91	7 x 13	524	1503	12119086				
	617043	Pièges à Mouche de la cerise (x7)	12	4005240170434	4005240010624	270	10	285	276	283	166	296	3.63	76	4 x 19	301	1334	38089990				
	617042	Piège Jaune Collant (x7)	20	4005240170427	4005240010587	85	20	210	80	230	195	249	1.76	105	5 x 21	210	1410	38089990				
	617074	Savon Noir PAE 750 ml	12	4005240170748	4005240004166	125	70	295	816	477	228	314	10.45	35	5 x 7	391	1680	38089190				
	617076	Savon Noir Concentré 1 L	10	4005240170762	4005240003756	105	65	270	1110	333	228	291	11.42	40	4 x 10	482	1265	38089190			H315 H319 GHS07	
	617041	Sticker Jaune (x10)	20	4005240170410	4005240010570	106	21	136	58	230	239	172	1.32	90	6 x 15	144	1200	38089990				

Maladies	617088	Anti-Chlorose Ferramin® 250 ml	12	4005240170885	4005240013953	70	40	195	369	302	133	211	4.53	126	6 x 21	571	1380	31051000				
	617569	Anti-oidium Speciale Rosiers 500 ml	12	4005240175699	4005240297261	90	50	275	559	208	278	294	6.70	75	5 x 16	528	1615	38089190	AMM 2171067			
	617568	Maladies Polyvalent Concentré 100 g	12	4005240175682	4005240297438	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	AMM 2110196			
	617570	Maladies Polyvalent RTU 500 ml	12	4005240175705	4005240297278	90	50	275	559	208	278	294	6.70	75	5 x 15	528	1615	38089190	AMM 2171067			
	619602	Oïdium-Soufre micronisé	12	4005240196021	4005240022344	170	65	200	823	424	352	210	10.13	42	7 x 6	451	1615	38089290	AMM 2010410			

Anti-Limacos	617061	Anti-Limaces Ferramol® 500 g	12	4005240170618	4005240013694	105	44	180	536	298	219	192	6.75	91	7 x 13	639	1510	38089990	AMM 2020003		
	617059	Anti-Limaces Ferramol® 500 g box	140	4005240170618	4005240013687	105	44	180	536	626	406	1055	83.00	-	1/4 Pal.	83	1055	38089990	AMM 2020003		
	617062	Anti-Limaces Ferramol® 1 kg	14	4005240170625	4005240013700	144	44	228	1065	356	299	248	15.23	42	6 x 7	665	1640	38089990	AMM 2020003		
	617077	Anti-Limaces Ferramol® 1 kg box	128	4005240170625	4005240160770	144	44	228	1065	626	406	1055	144.32	-	1/4 Pal.	145	1055	38089990	AMM 2020003		
	619158	Anti-Limaces Ferramol® 1 kg + 20 % gratuits box	128	4005240191583	4005240015988	144	44	248	1240	626	406	1055	169.00	-	1/4 Pal.	169	1055	38089990	AMM 2020003		
	617065	Anti-Limaces Ferramol® 2 kg	5	4005240170656	4005240013724	189	66	276	2130	381	201	291	11.00	60	5 x 12	685	1600	38089990	AMM 2020003		
	617064	Anti-Limaces Ferramol® 2 kg box	45	4005240170656	4005240013717	189	66	276	2130	626	406	1055	105.85	-	1/4 Pal.	106	1159	38089990	AMM 2020003		
	617540	Anti-Limaces Ferramol® Ultima 700 g	12	4005240175408	4005240002971	90	59	210	744	390	196	233	9.25	84	7 x 12	802	1776	38089990	AMM 2150789		

* Information à suivre

	Réf.	Désignation	Nb UC/UE (PCB)	Gencod	Gencod de l'UE	Données article			Données sur-emballage				Palettisation			Nomenclature douanière	AMM	Transport ADR code ONU	Nomenclature ICPE	Classement		
						Dimensions en mm			Poids unit. en g (brut)	Dimensions en mm			Poids unit. en kg (brut)	Nb UE/pal.	Couche x UE						Poids en kg	Haut. en mm
						Larg.	Prof.	Haut.		Larg.	Prof.	Haut.										
Fourmis	617057	Fourmis Aérosol 400 ml	12	4005240170571	4005240010723	65	65	240	525	282	210	255	6.62	84	6 x 14	581	1602	38089190		1950	4320 4511	H229 H411 GHS09
	617054	Fourmis Poudre 500 g	20	4005240170540	4005240010693	72	72	160	545	388	313	171	11.22	42	7 x 6	496	1380	38089190		3077	4511	H411 GHS09
	617058	Fourmis prêt à l'emploi 750 ml	12	4005240170588	4005240010730	100	55	280	825	317	237	189	10.00	50	5 x 10	525	1570	38089190		3082	4511	H411 GHS09
	616996	Piège Anti-Fourmis PAE 2 pcs	10	4005240169964	4005240022832	112	1	113	104	251	275	124	1.34	135	5 x 27	206	1400	38089190	AMM FR-2015-0014			

Insecticides Ménagers, Pièges et Répulsifs	619557	Frelons asiatiques et Guêpes Aérosol Turbo 500 ml	12	4005240195574	4005240016527	62	62	232	455	225	285	250	5.78	65	5 x 13	376	1400	38089190		1950	4320 4510	H222 H229 H319 H410 GHS02 GHS07 GHS09
	617068	Insectes Rampants Aérosol Loxiran® 500 ml	12	4005240170687	4005240013755	62	62	232	455	225	285	250	5.78	65	5 x 13	401	1400	38089190		1950	4320 4510	H222 H229 H319 H410 GHS02 GHS07 GHS09
	617098	Insectes Volants Aérosol Loxiran® 500 ml	12	4005240170984	4005240014103	62	62	232	468	225	285	250	5.94	65	5 x 13	411	1400	38089190		1950	4320 4510	H222 H229 H319 H410 GHS02 GHS07 GHS09
	617048	Répulsif Chats 200 g	12	4005240170489	4005240010662	106	60	136	212	338	258	154	3.17	90	9 x 10	310	1370	38089990				
	617090	Répulsif Taupes 200 g	10	4005240170908	4005240013960	106	60	136	234	321	226	150	2.66	120	10 x 12	344	1650	38089990				

Désherbants & Anti-Mousses	616995	Anti-Mousses Concentré 1 L	10	4005240169957	4005240036341	105	65	270	1079	335	230	295	7.18	40	4 x 10	468	1270	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617700	Anti-Mousses Concentré 5 L	3	4005240177006	4005240023020	180	125	280	5235	406	201	310	16.35	48	4 x 12	810	1385	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617096	Anti-Mousses PAE 1 L	10	4005240170960	4005240014004	125	65	310	1090	335	235	330	13.19	40	4 x 10	553	1369	38089327	AMM 2110033			
	617679	Anti-Mousses PAE 3 L	3	4005240176795	4005240023129	195	128	273	3525	396	208	283	11.00	50	5 x 10	575	1560	38089327	AMM 2110033			
	617690	Anti-Mousses Gazon Concentré 1 L	10	4005240176900	4005240023037	105	65	270	1079	226	342	280	11.07	40	4 x 10	468	1270	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617681	Désherbant Allées Terrasses Finsan® Concentré 1 L	10	4005240176818	4005240023099	105	65	270	1079	226	342	280	11.07	40	4 x 10	468	1270	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617677	Désherbant Allées Terrasses Finsan® Concentré 1 L Box	60	4005240176818	4005240176771	105	65	270	1079	623	403	1130	73.00	-	1/4-Pal.	73	1130	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617699	Désherbant Allées Terrasses Finsan® Concentré 2,5 L	3	4005240176993	4005240906712	195	128	317	2650	395	210	335	8.34	48	4 x 12	810	1385	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617682	Désherbant Allées Terrasses Finsan® Concentré 5 L	3	4005240176825	4005240023105	180	125	280	5235	406	201	310	16.35	48	4 x 12	810	1385	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617698	Désherbant Allées Terrasses Finsan® PAE 1 L	10	4005240176986	4005240906705	105	65	270	1079	226	342	280	11.07	40	4 x 10	468	1270	38089327	AMM 2110033			
	617680	Désherbant Allées Terrasses Finsan® PAE 3 L	3	4005240176801	4005240023112	195	128	273	3525	396	208	283	11.00	50	5 x 10	575	1560	38089327	AMM 2110033			
	617091	Désherbant polyvalent Finsan® PAE 1 L	10	4005240170915	4005240013977	125	65	310	1090	335	235	330	11.20	40	4 x 10	443	1369	38089327	AMM 2110033			
	619160	Désherbant polyvalent Finsan® PAE 3 L	3	4005240191606	4005240016008	125	65	310	3525	396	208	283	11.00	40	4 x 10		1369	38089327	AMM 2110033			
	617546	Désherbant polyvalent Finsan® Concentré 1 L	10	4005240175460	4005240003329	105	65	270	1079	335	230	295	7.18	40	4 x 10	468	1265	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	617547	Désherbant polyvalent Finsan® Concentré 1 L Box	60	4005240175460	4005240175477	105	65	270	1079	623	403	1130	73.00	-	1/4-Pal.	73	1130	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07
	619488	Désherbant polyvalent Finsan® Concentré 2,5 L	3	4005240194881	4005240019719	188	100	293	2680	316	201	310	8.34	48	4 x 12	425	1385	38089327	AMM 2170355			H319 GHS07

	Réf.	Désignation	Nb UC/UE (PCB)	Gencod	Gencod de l'UE	Données article			Données sur-emballage				Palettisation			Nomenclature douanière	AMM	Transport ADR code ONU	Nomenclature ICPE	Classement		
						Dimensions en mm			Poids unit. en g (brut)	Dimensions en mm			Poids unit. en kg (brut)	Nb UE/pal.	Couche x UE						Poids en kg	Haut. en mm
						Larg.	Prof.	Haut.		Larg.	Prof.	Haut.										
Soins du sol et du gazon	617002	Chaux Vitale Plus 10 kg	3	4005240170021	4005240010426	320	620	70	10070	274	494	268	30.71	18	3 x 6	578	775	31051000				
	617001	Chaux Vitale Plus 10 kg box	24	4005240170021	4005240010501	320	620	70	10070	626	406	1130	250.00	–	1/4-Pal.	250	1130	31051000				
	617114	Chaux Vitale Plus 25 kg	30	4005240171141	–	420	700	75	25100	420	700	75	25.10	30	7 x 4 + 2	778	680	31059099				
	619587	Engrais Gazon 10 kg	3	4005240195871	4005240017227	620	305	80	10103	335	480	290	30.91	20	4 x 5	643	1310	31051000	AMM 1301001			
	619588	Engrais Gazon 10 kg box	30	4005240195871	4005240195888	620	305	80	10103	770	600	1100	318.00	–	1/2 Pal.	318	1100	31051000	AMM 1301001			
	619605	Engrais Gazon Ultima 5 kg	3	4005240196052	4005240018262	510	300	115	5106	322	387	174	15.81	30	5 x 6	211	1015	31051000				
	619606	Engrais Gazon Ultima 5 kg box	39	4005240196052	4005240196069	510	300	115	5106	600	770	1100	211	–	1/2 Pal.	269	1100	31051000				
	619607	Engrais Gazon Ultima 10 kg	3	4005240196076	4005240018286	620	305	80	10103	335	480	290	30.91	20	4 x 5	643	1185	31051000				
	617025	Test pH du sol	12	4005240170250	4005240010549	95	24	59	53	126	176	112	0.80	240	6 x 40	217	830	38220000				

Engrais spécifiques	619177	Bâtonnets d'Engrais Orchidées	10	4005240191774	4005240016213	118	60	180	94	118	360	180	1.18	108	6 x 18	153	1225	31051000	AMM 1301001		
	619175	Bâtonnets d'Engrais Plantes Fleuries	10	4005240191750	4005240016190	118	60	180	94	118	360	180	1.18	108	6 x 18	153	1225	31051000	AMM 1301001		
	619172	Bâtonnets d'Engrais Plantes Vertes	10	4005240191729	4005240016169	118	60	180	94	118	360	180	1.18	108	6 x 18	153	1225	31051000	AMM 1301001		
	619603	Engrais Géraniums 800 g	8	4005240196038	4005240151037	144	44	198	853	402	160	230	7.19	78	6 x 13	586	1525	31051000	AMM 1301001		
	619601	Engrais Potager 800 g	8	4005240196014	4005240151020	144	44	198	853	402	160	230	7.19	78	6 x 13	586	1525	31051000	AMM 1301001		
	617692	Engrais Rosiers 800 g	8	4005240176924	4005240023006	144	44	198	853	402	160	230	7.19	78	6 x 13	586	1525	31051000	AMM 1301001		
	619604	Engrais Tomates 800 g	8	4005240196045	4005240022993	144	44	198	853	402	160	230	7.19	78	6 x 13	586	1525	31051000	AMM 1301001		
	617691	Engrais Universel 800 g	8	4005240176917	4005240023013	144	44	198	853	402	160	230	7.19	78	6 x 13	586	1525	31051000	AMM 1301001		
	617036	Engrais Géraniums BioTrissol® I L	10	4005240170366	4005240010556	106	70	272	1383	365	230	293	14.15	40	4 x 10	591	1317	31051000			
	617035	Engrais Plantes Vertes BioTrissol® I L	10	4005240170359	4005240010495	106	70	272	1383	365	230	293	14.15	40	4 x 10	591	1317	31051000			
	617033	Engrais Universel BioTrissol® I L	10	4005240170335	4005240010488	106	70	272	1383	365	230	293	14.15	40	4 x 10	591	1317	31051000			

Conditions générales de vente de la société OR BRUN

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») de la société OR BRUN (« OR BRUN ») concernent le circuit spécialisé, c'est-à-dire la vente aux magasins spécialisés s'adressant au grand public ainsi que leurs centrales d'achat, et en particulier les enseignes de jardinerie, les magasins de bricolage et les « LISA » (« libre-service agricoles »). Les présentes CGV couvrent exclusivement les marques OR BRUN NEUDORFF, ORELITE et OR BIO. Nos CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale nonobstant toute disposition contraire figurant dans les documents commerciaux de l'Acheteur.

A défaut de dérogations expresses écrites signées par les parties, toute commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV par l'Acheteur. En conséquence, toute modification, même partielle des CGV doit, à peine de nullité et d'inopposabilité, être acceptée et contresignée par la société OR BRUN.

Les présentes CGV sont également applicables à l'Acheteur franchisé, adhérent, affilié d'un groupement quel qu'il soit ou indépendant (centrale d'achat, centrale de référencement, ou tout autre intermédiaire) du Circuit Spécialisé.

Les CGV s'adressent et sont communiquées à tous les magasins du Circuit Spécialisé dont la vocation est la distribution de produits auprès des consommateurs finaux, à l'exclusion de magasins du circuit de la grande distribution et de magasins généralistes distribuant à titre principal des produits alimentaires.

Les présentes CGV annulent et remplacent les conditions générales de vente précédentes

2. PRODUITS

L'Acheteur revend les Produits dans l'état où il les a reçus et pour les utilisations mentionnées sur les étiquettes et emballages. Il ne peut pas modifier, ni enlever, ni altérer en aucune manière les emballages, les marques, l'étiquetage, les notices, les descriptifs et le conditionnement des Produits. OR BRUN est exonérée de toute responsabilité en cas de revente par l'Acheteur, ou par son intermédiaire, d'un Produit non-conforme aux besoins spécifiques énoncés par le client de l'Acheteur ou utilisé sans respecter les prescriptions de OR BRUN.

3. COMMANDE

Toute commande, une fois confirmée par OR BRUN, est ferme et définitive et devra être honorée par l'Acheteur qui est tenu d'en prendre réception. En conséquence, toute commande confirmée ne pourra être modifiée ou annulée par l'Acheteur, sauf accord écrit et signé d'OR BRUN. OR BRUN ne sera donc engagée que par les commandes qu'elle a acceptées et confirmées par écrit.

4. LIVRAISON – DELAIS – RETOURS

Sauf accord dérogatoire écrit d'OR BRUN, les Produits sont livrés du lundi au vendredi, aux heures ouvrables, ex works (tel que ce terme est défini dans les incoterms 2010) avec prise en charge du coût du transport à destination du lieu de livraison convenu avec l'Acheteur, en France métropolitaine, dans un délai indicatif de 15 jours ouvrés à compter de la

réception ou de la confirmation de la commande par OR BRUN.

Dès lors, tous les frais de douanes, assurance, risques de perte ainsi qu'un éventuel surcoût de frais de transport seront à la charge de l'Acheteur.

Conformément aux usages de la profession, seules les commandes excédant un conditionnement minimal défini et régulièrement actualisé par le département «Supply Chain» pourront être acceptées, ce département pouvant répondre à toute question éventuelle dans ce domaine.

Les Produits voyagent à compter de leur mise à disposition sous la responsabilité de l'Acheteur jusqu'à leur déchargement. Le destinataire des Produits doit faire toutes les constatations et réserves au transporteur en cas de perte ou d'avarie pendant le transport, par lettre recommandée avec avis de réception ou acte extrajudiciaire dans un délai de 3 jours à compter de la réception des Produits (art. L. 133-I et suivants c. com.). Il en informe la société OR BRUN par écrit dans le même délai.

L'Acheteur est responsable des pertes et dégradations causées aux produits lors de leur manipulation (déchargement, réception, stockage, mise en place dans le point de vente). Les produits doivent être déchargés dans l'heure suivant l'arrivée du camion. Les Produits doivent être stockés à l'abri des intempéries (pluie, gel, fortes chaleurs ...) ainsi que des rayons du soleil, qui pourraient les endommager et/ou les rendre impropres à leur usage.

En cas de non-conformité des Produits, l'Acheteur doit en informer la société OR BRUN par écrit dans un délai de 3 jours ouvrés. Passé ce délai, la livraison est réputée conforme. En cas de non-conformité, la société OR BRUN peut, à son choix, procéder au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes.

5. NON REPRISE DES PRODUITS ET RESPONSABILITE

A compter de la livraison des Produits, ces derniers ne peuvent plus être retournés à OR BRUN par l'Acheteur et ce nonobstant les changements de la réglementation en vigueur y afférant qui interviendraient postérieurement à la livraison, sauf dans l'hypothèse où un changement réglementaire interdirait la vente de produits fournis pas OR BRUN, la reprise autorisée par Or Brun étant limitée à la reprise du stock ayant moins de deux mois de date à compter de la date de livraison.

Plus particulièrement, s'agissant des produits phytosanitaires, l'Acheteur s'engage à respecter toutes obligations légales découlant des articles L.541-2 et suivants du code de l'environnement, et notamment : - à éliminer les produits concernés qu'il détiendrait encore au-delà de la date légale d'autorisation de mise sur le marché ; - à procéder à leur destruction à ses frais - à respecter le principe de précaution et à prévenir Or BRUN dans les 48 heures en cas d'incident découvert relativement à l'un des produits vendus.

En outre, OR BRUN ne pourra pas être tenu responsable pour tout dommage ou préjudice indirect qui serait subi par l'Acheteur. En outre, OR BRUN ne sera responsable que des

dommages directs résultant exclusivement de son fait, à savoir, soit (i) des conditions de stockage inappropriées des Produits par OR BRUN soit (ii) de problèmes de prises de commandes ou de livraisons non conformes sous réserve que ces non conformités puissent être démontrées par l'Acheteur ou qu'elles soient reconnues par OR BRUN. En tout état de cause, le montant de toute indemnisation qui pourrait être due par OR BRUN à quelque titre que ce soit ne pourra excéder un montant de 100 000 Euros annuel.

6. FACTURATION – PAIEMENT

Or Brun se réserve le droit de modifier les tarifs communiqués avec les présentes CGV en cours d'année. Le cas échéant, il en informera les acheteurs au moins 30 jours avant l'application du nouveau tarif. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent hors T.V.A.

Les Produits sont facturés au prix en vigueur au jour de la passation de la commande.

Les factures de OR BRUN sont payables par virement bancaire 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'un rappel ne soit nécessaire :

Le paiement, par l'Acheteur, de pénalités de retard fixées à trois (3) fois le taux de l'intérêt

légal en vigueur, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de l'article L.441-6 du code de commerce en sus.

En outre, en cas de retard de paiement, le groupe OR BRUN aura la faculté d'exiger l'intégralité des sommes lui restant dues, même si elles ne sont pas encore échues et quel que soit le mode de règlement prévu.

Enfin, tout retard de paiement ou toute détérioration du crédit de l'Acheteur peut justifier l'exigence d'un règlement comptant et/ou la prise de garantie et/ou une révision des délais de paiement, au choix d'OR BRUN.

7. RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse et nonobstant toute clause contraire, le transfert de propriété des Produits est subordonné au paiement intégral du prix et de ses accessoires par l'Acheteur.

A cet égard ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de traite, chèque ou tout autre titre créant une obligation de payer. Le paiement n'est considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par OR BRUN. Si la présente réserve de propriété n'est pas applicable ou n'est pas pleinement efficace dans le pays de l'Acheteur, Or Brun bénéficiera alors d'une sûreté équivalente couvrant les Produits, efficace et conforme au droit local. Si l'Acheteur ne peut payer ses dettes

ou est soumis à une procédure collective, l'Acheteur devra en informer OR BRUN dans les 48 heures et mettre, à première demande d'OR BRUN, les Produits à sa disposition, sans aucune restriction.

En outre, en application de la présente réserve de propriété, l'Acheteur s'engage (i) à détenir les marchandises en bon père de famille et à les stocker de manière à ce qu'elles puissent être identifiées comme appartenant à OR BRUN, (ii) à souscrire une assurance couvrant les Produits à hauteur de leur prix de vente contre toute destruction ou endommagement quelconque, (iii) à avertir OR BRUN immédiatement de toute menace ou de toute atteinte à ses droits, et en particulier de toute saisie, rétention ou mesure d'exécution dont pourrait faire l'objet les marchandises vendues.

8. FORCE MAJEURE

OR BRUN sera déliée de ses obligations et dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par le droit français ou de cas fortuit exonératoire tel que mentionné ci-dessous.

Sont notamment assimilés à des événements de force majeure ou de cas fortuits déchargeant OR BRUN de ses obligations contractuelles : la grève de tout ou partie du personnel du transporteur habituel, le blocage des moyens de transport, l'impossibilité pour le

OR BRUN d'être approvisionné, l'explosion, la guerre, la guerre civile, l'insurrection, l'embargo, les actes des gouvernements ou des autorités administratives, l'incendie, l'inondation, les intempéries, les catastrophes naturelles, la cessation de production ou d'approvisionnement d'OR BRUN par ses propres fournisseurs et toute autre circonstance indépendante de la volonté d'OR BRUN, empêchant ou limitant significativement l'exécution du contrat de vente.

9. TOLERANCE

Le fait pour OR BRUN de ne pas invoquer l'une quelconque des présentes clauses des CGV ne vaut pas renonciation de sa part à les invoquer ultérieurement.

10. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Les ventes conclues avec la société OR BRUN sont régies par la loi française. Toute contestation relative à l'interprétation des présentes CGV et/ou à la formation et/ou à la conclusion et/ou à l'exécution et/ou à la résiliation d'une vente, la cessation des relations commerciales ou leurs suites est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, et ce même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



*Depuis 1854
au service de la nature*

Neudorff est distribué en France par:

OR BRUN

**146 Route de Beauvoir 🌿 85160 Saint-Jean-de-Monts
France**

Tél. : 02 51 58 28 26 🌿 Fax : 02 51 59 18 27

contact@or-brun.com • commandes@or-brun.fr